



AVIS AU PUBLIC

PREMIER CONSTAT DE L'ETAT D'ABANDON SUR CONCESSION FUNÉRAIRE

Le Maire de la commune de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS informe les descendants ou successeurs ou éventuelles personnes chargées de l'entretien des concessions dont la liste figure en annexe que, par application des articles L. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans le cimetière de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS, le **mercredi 8 janvier 2025 à 10h00** à la constatation de l'état d'abandon desdites concessions.

En conséquence, les descendants sont invités à assister au constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Ces concessions ont été délivrées depuis plus de trente ans à ce jour et aucune inhumation n'y a été opérée depuis moins de dix ans.

Cet avis vaut convocation des concessionnaires, de leur famille, dont l'adresse n'est pas connue de la Commune, il sera affiché aux portes du cimetière et de la Mairie pendant un mois à compter de sa date de signature.

Date d'affichage : 27 novembre 2024

Durée d'affichage : 1 mois

Fait à LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS, le 27 novembre 2024

Le Maire


Jean-Louis MARSAUD



N°	EPITAPHE	EMPLACEMENT
1	ROUYÉ Pierre	Cimetière 1 carré NO n°953
2	CAPHY Jean	Cimetière 1 carré NO n°954